

CHAPITRE 61 : Les contrats de travail

Les 5 éléments fondamentaux du contrat de travail :

1. Les parties
2. Le salaire versé
3. La fonction occupée
4. Le lieu de travail
5. La durée du contrat

Les types de contrats de travail :

- CDI (86% des contrats en France)
- CDD
- CTT (intérim)

Les clauses du contrat de travail :

- **Période d'essai** : 2 à 4 mois maximum
 - **Clause de non concurrence** : en contrepartie d'une compensation financière, le salarié n'a pas le droit de faire concurrence à son entreprise s'il la quitte.
 - **Clause de confidentialité** : les parties s'engagent à ne pas dévoiler d'informations sensibles
 - **Clause de mobilité** : le salarié accepte que l'employeur puisse modifier le lieu d'exécution du travail ; l'étendue géographique doit être précisée sur le contrat